

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 5,6 millions d'euros investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Le territoire de Bourgogne-Franche-Comté a reçu 5,6 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau pour 113 opérations.

#### Les chiffres-clés de Bourgogne-Franche-Comté au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- Plus de 80% des aides (4,6 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :

- 3,9 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 3 M€ pour l'amélioration des réseaux d'assainissement, notamment pour réduire les rejets par temps de pluie et 0,8 M€ pour le traitement des eaux usées,
- 0,7 M€ pour l'eau potable, dont près de la moitié (0,3 M€) pour la préservation de ressources majeures.



- 9,5% des aides (0,5 M€) bénéficient aux milieux aquatiques, avec 0,2 M€ pour des projets de restauration écologique des cours d'eau et préservation des zones humides.
- 5,5% (0,3 M€) vont à la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable.

Parmi les opérations aidées, 3 opérations remarquables :

#### 1. Pour structurer les services d'eau et d'assainissement

La communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (25), qui regroupe 10 communes (5 700 habitants environ), souhaite préparer au mieux le transfert des compétences eau et assainissement prévu dans le cadre de la loi NOTRe. Elle en étudie tous les aspects (techniques, économiques, financiers, organisationnels et juridiques), afin de disposer d'un diagnostic fiable ainsi que des scénarii adaptés et concertés. Dans le cadre de l'appel à projets "gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau", l'agence de l'eau lui alloue une subvention de 267 000 euros pour le financement de deux postes à temps partiel et la réalisation de prestations externes nécessaires à l'étude.

#### 2. Pour réduire les rejets de pollution

La commune de Grozon (39), située dans le bassin versant de l'Orain, met en conformité son assainissement. Elle crée un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration par filtre planté de roseaux d'une capacité de 420 équivalents-habitants. Elle supprime ainsi les rejets de pollution non traitée à la Grozonne. Les écarts du bourg et les habitations dont le bassin versant n'est pas directement

sur La Grozonne resteront en assainissement autonome. Cette opération, inscrite au contrat de rivière Orain, bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau de **600 000 euros**.

### 3. Pour améliorer l'alimentation en eau potable

**La communauté d'agglomération Le Grand Chalon (71)**, alimentée par une ressource unique, la nappe alluviale de la Saône, cherche à diversifier et sécuriser son approvisionnement en eau potable. Elle poursuit ses investigations à partir du forage du Nainglet, situé sur la commune de Fontaines, qui permet d'accéder à une ressource dans les calcaires profonds. Un pompage de longue durée à partir de ce forage, puis un suivi analytique quantitatif et qualitatif permettront d'améliorer les connaissances sur cet aquifère et de préciser les potentialités de cette ressource stratégique profonde, non encore exploitée. L'agence de l'eau octroie à la collectivité une **subvention de 206 000 euros**.

Au total, dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018, totalisent un montant de **57,9 millions d'euros** pour financer **488 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin Rhône Méditerranée est de passer de 52 % des rivières en bon état écologique à 66 % d'ici 2021 (86 % à 97 % pour la Corse), de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)*



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. L'agence de l'eau emploie 350 personnes.

---

#### Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)